

## COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt deux, le sept mars à vingt heures.  
01/03/2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

**DATE D’AFFICHAGE**  
01/03/2022

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : . Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MOHAND O’AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas

**EN EXERCICE : 23**

**PRESENTS : 21  
PROCURATIONS : 02  
VOTANTS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine – BROUILLON Monique

Absents : M. Mme

Pour :	23
Contre :	23
Abstentions :	0

Procurations : Madame SICARD Christine à Madame DE MARCHI Céline  
Madame BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

**019/2022  
OBJET DE LA  
DELIBERATION :**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL URBANISME -  
OUVERTURE DE LA ZONE 2 AUX.**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d’Urbanisme a été approuvé le 11 février 2019 et modifié le 14 octobre 2019. Il précise qu’une nouvelle procédure de modification simplifiée, suivant l’ARRETE du Maire en date 01 Mars 2022, vient d’être lancée pour apporter diverses modifications. Parmi celles-ci, il est proposé l’ouverture de la zone 2 AUX afin de poursuivre le développement économique de la Commune.

**Justification de l’ouverture à l’urbanisation :**

Le PLU initial, limitait la zone UX à une surface de 66.58 ha, permettant ainsi le développement à court terme de la zone urbaine à vocation économique dans le secteur de Menaudon. A ce jour, le potentiel de développement sur cette zone se réduit et il est nécessaire d’envisager l’ouverture de la zone 2AUX d’une surface de 7.85 ha afin de permettre la venue de nouveaux acteurs économiques en second rideau. Ce secteur est délimité au sud par le chemin de Jonquière et au nord par les zones UX et UXC.

Vu le code de l’urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2019 ayant approuvé le Plan Local d’Urbanisme,

Vu l’arrêté du Maire en date du 14 octobre 2019 ayant approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d’Urbanisme,

**AR Prefecture**

047-214702334-20220307-019  
Reçu le 08/03/2022  
Publié le 08/03/2022

Vu l'arrêté du Maire en date du 01 Mars 2022 lançant la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'au vu des justifications données précédemment se rapportant à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUX,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal :**

**DONNE** son accord pour lancer la procédure d'ouverture de modification simplifiée visant à ouvrir à l'urbanisation la zone 2 AUX.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**Le Maire :**

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (08/03/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (08/03/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazaille

Le 08 mars 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

